

L'action entreprise par Mgr Rey est suivie de près à Rome

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Vatican](#)

Date : 24 juillet 2010

Dans sa lettre 239, [Paix Liturgique](#) analyse l'entretien donné au quotidien catholique allemand Die Tagespost par le Cardinal Cañizares, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements ([j'en ai parlé ici](#)). Extrait :

"Tout en précisant que la forme extraordinaire n'est en réalité pas (encore ?) enseignée au sein même du séminaire de Fréjus-Toulon mais que les séminaristes sont libres de s'y former au sein de leur communauté d'origine si celle-ci le permet, **il faut s'arrêter un instant sur le jugement porté par le "ministre de la liturgie" du Saint Père sur Mgr Rey**. En qualifiant l'évêque de Fréjus-Toulon d'homme "remarquable", **le cardinal Cañizares signifie clairement que l'action entreprise à Toulon est suivie de près à Rome**. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle indication car si les laïcs ont un grand rôle à jouer dans le nouveau mouvement liturgique engagé par le Souverain Pontife, il est essentiel que l'élan romain soit répercuté et décuplé par nos pasteurs, diocésains comme paroissiaux. On se souviendra au passage, de manière anecdotique, que l'évêque français que le Cardinal prend en exemple et qualifie d'homme remarquable est celui dont **Mgr Philippe Gueneley, évêque de Langres** (seulement 3 séminaristes en formation pour tout le diocèse), critiquait publiquement l'action le 23 août 2009, à la sortie d'une messe. **D'autres évêques, et non des moindres, avaient quelque peu dénigré l'évêque de Fréjus-Toulon**. L'entretien qui précède insiste à juste titre sur l'éducation dans les séminaires à la forme extraordinaire. En vérité, **il importerait beaucoup que les organismes romains en charge de la liturgie, la Congrégation pour le Culte divin et la Commission Ecclesia Dei, puissent s'appuyer avec confiance sur un certain nombre d'évêques français**. Compte tenu de l'évolution notable d'une partie des séminaristes français, cette question de **l'éducation à la forme extraordinaire à l'intérieur des séminaires de France ne peut en effet que devenir un élément décisif dans les temps à venir de la syntonie qui doit s'établir entre un nombre important d'évêques de France et le Saint-Siège**. Le Motu Proprio concerne les paroisses, mais son application se prépare dans les séminaires : or les difficultés restent grandes, et rien n'est encore joué de ce point de vue."